



Badminton
Centre
Val de Loire
Ligue Régionale

RÈGLEMENT PARTICULIER DU TOURNOI

Nom du tournoi :

BADABROU 2019

N° de dossier :

N° d'autorisation :

en cours

Le présent règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

Article 1 : Généralités

- 1.1. Le tournoi se déroule en application des Règlements de la FFBaD, les dispositions particulières de la BCVL et le présent règlement.
- 1.2. Le tournoi se déroule les 25 et 26 mai 2019.
- 1.3. Le tournoi se déroule dans la salle des sports de Brou, route de Mottereau sur 7 terrains.
- 1.4. La gestion du tournoi se fait sur le logiciel fédéral : BadPlus
- 1.5. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.
- 1.6. Le Juge-Arbitre de la compétition est Denis Renaud. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit d'avertir, de sanctionner ou de disqualifier tout joueur ne respectant pas les règlements cités à l'article 1.1.
- 1.7. Le responsable de la compétition est le club de badminton BadBrou représenté par son président Nicolas Maillet
- 1.8. Le GEO de la compétition sera Thouseau Nelly.

Article 2 : Séries & Tableaux

- 2.1. La compétition est ouverte aux joueurs et joueuses licenciés dans un club affilié à la FFBaD des catégories :
 Minime, Cadet, Junior, Senior, Vétéran
Il s'agit d'un tournoi national.
La compétition est ouverte pour toutes les disciplines (simple, double et double mixte) sous forme de TOPS pour les joueurs classés R5 à NC.
- 2.2. Les simples hommes, simples dames et double mixtes se dérouleront le samedi dans leur intégralité (finale comprise) ;
et les doubles hommes et doubles dames se joueront dans leur intégralité le dimanche (finale comprise).
- 2.3. Chaque participant a la possibilité de participer à 2 tableaux au maximum. Impossibilité de participer à un tableau de simple et un tableau de mixte.
- 2.4. **Mode de compétition**
En fonction du nombre d'inscrits, tous les tableaux se disputeront :
 avec une phase de qualification en poules de 3 à 4 joueurs suivie d'une phase en élimination directe pour le tableau final. L'organisateur se réserve le droit de faire des poules de 5 si nécessaire.
- 2.5. La confection des tableaux, en partenariat avec le Juge-Arbitre, sera réalisée par :
 l'organisateur
En cas d'affluence importante, Ils se réservent le droit de compléter ou modifier les séries en cas de nécessité voir de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x) ou d'en modifier le mode d'élimination.

- 2.6. En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper, de fusionner des tableaux ou modifier les séries en cas de nécessité.

Article 3 : Inscriptions & liste d'attente

- 3.1. La date limite des inscriptions est fixée au 11 mai 2019 et le critère retenu est la date de réception de l'inscription accompagnée de son règlement.
- 3.2. Le tirage au sort sera effectué le 17 mai 2019. Le classement hebdomadaire des joueurs (CPPH) pris en compte pour le calcul des points, afin de les mettre dans les tableaux correspondants à leur classement, sera celui du 11 mai 2019.
- 3.3. Le contrôle des licences se fera sur POONA et chaque participant au tournoi devra être licencié à la date du tirage au sort.
- 3.4. La fiche d'inscription est à envoyer par courrier à l'adresse suivante :

Mme Thouseau Nelly

5, Bel air

28160 Dampierre sous Brou

et ne seront pas prises en compte sans un règlement par chèque à l'ordre de BadBrou.

- 3.5. La prise en compte des inscriptions se fait en mode Standard, (c'est-à-dire dans l'ordre d'arrivée des règlements, le cachet de la poste faisant foi)

Dans le cas des doubles, la date de prise en compte est à la réception des 2 inscriptions et des 2 règlements.

- 3.6. Les droits d'engagement par participant sont (en euros) pour :

1 tableau : **14 €** 2 tableaux : **18 €**

- 3.7. Le nombre de joueurs pour participer à la compétition étant limité à 200, le mode de sélection se fera selon le critère suivant :

l'ordre d'arrivée des inscriptions avec leur règlement

Les joueurs et joueuses inscrits mais non qualifiés selon les critères ci-dessus sont placés sur une liste de remplaçants dont le mode de gestion est classé par ordre :

d'arrivée des inscriptions

- 3.8. Les joueurs d'une paire jouent obligatoirement dans la série correspondant au classement de la paire à J-14.
- 3.9. Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 8h00 à 22h00 et le dimanche de 08h00 à 18h00.
- 3.10. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'engagement mal complétées sont supportées par le club en cause.

Article 4 : Forfaits

- 4.1. Tout joueur s'inscrivant à la compétition doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2. Tout joueur connaissant son indisponibilité aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur au plus vite.
- si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
 - si l'annonce est faite après publication des tableaux, un joueur empêché de participer pour des raisons de force majeure peut être remplacé, avant le début du tour concerné, dans les conditions mentionnées au RGC à l'article 3.2.5.2.

Le joueur doit alors envoyer, dans les **cing jours** suivants la compétition, un justificatif à la ligue **Badminton Centre-Val de Loire** à l'adresse 6 bis, rue des Urbets 18000 Bourges. Une copie du justificatif doit également être envoyée à l'organisateur pour que celui-ci puisse procéder au remboursement des frais d'inscription si le motif est légitime.

- 4.3. Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour les forfaits annoncés avant la date du tirage au sort ou pour annulation d'un tableau.
- 4.4. En cas de forfait après le tirage au sort, aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- 4.5. Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

Article 5 : Durant la compétition

- 5.1. Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact portée sur la fiche d'inscription. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2. Tout participant doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans la salle et, au plus tard à l'heure de convocation, et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit prévenir l'organisateur sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3. Tout joueur désirant s'absenter, quelles qu'en soient la raison et la durée, devra avoir l'accord du juge-arbitre et avertir la table de marque sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son prochain match. Il devra aussi signaler son retour.
- 5.4. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, sera demandée et exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5. Le volant officiel plastique pour les joueurs NC ou classés P11, P12 sera le volant Yonex Mavis 300
Le volant officiel plume pour les matchs des joueurs classés au moins P10 sera le RSL grade 3
Le volant officiel sera en vente dans la salle et celui-ci sera à utiliser en cas de désaccord entre les joueurs.
Les joueurs classés P11 ou moins peuvent se mettre d'accord pour jouer en volant plume.
Ces volants seront à la charge des joueurs au partage entre les joueurs pour tous les matchs.
- 5.6. Les matchs pourront être annoncés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'heure annoncée par l'échéancier. Celui-ci n'étant affiché qu'à titre indicatif. Le comité organisateur se réservant le droit de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'améliorer le bon déroulement du tournoi.
- 5.7. Dans le cas où les matchs ne sont pas arbitrés, ils se dérouleront sur le principe de l'auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre pour trancher les litiges et celui-ci pourra désigner si nécessaire et si possible un arbitre ou faisant office.
- 5.8. Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes minimum, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés et du juge-arbitre.
- 5.9. À l'appel de leur match, les joueurs auront le droit à 3 min de préparation pour débiter le match (test de volants inclus).
- 5.10. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque à l'appel de leurs noms et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.
- 5.11. Tout joueur non présent sur le terrain 5 min après l'appel de son match peut être déclaré forfait par le juge-arbitre.
- 5.12. Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à y jouer, les entraîneurs (*uniquement aux pauses réglementaires*), les officiels techniques et le comité d'organisation.
- 5.13. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné pour son match avec raquettes, nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match.
- 5.14. Les matchs se disputeront en deux sets gagnants de 21 points.
- 5.15. Règle de LET : Tout volant touchant une infrastructure de la salle sera compté LET au service et il pourra être rejoué une fois. En cours d'échange, il sera considéré comme FAUTE et ne sera pas rejoué.
- 5.16. Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.17. Seul un représentant du club est autorisé à déposer une réclamation auprès de la table de marque. Toute autre réclamation sera irrecevable.

- 5.18. Tout joueur en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.
- 5.19. L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vu ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).
- 5.20. Droit à l'image, les personnes qui ne souhaitent pas voir leur image utilisée, pourront formuler une demande écrite à la table de marque. Sans cette démarche, ils renoncent à ce droit.
- 5.21. Il est interdit de fumer dans la salle.
- 5.22. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.23. Le Juge Arbitre est responsable du bon déroulement de la compétition
- 5.24. L'organisateur est responsable de ce qui se passe autour des terrains, notamment dans les tribunes et les vestiaires. L'organisateur se réserve le droit d'expulser du gymnase toute personne ayant un comportement allant à l'encontre des valeurs véhiculées par le sport et le badminton.
- 5.25. Toute participation à la compétition requiert la lecture et implique l'acceptation du présent règlement, lequel sera consultable dans la salle.